



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 16 SEPTEMBRE 2019, À 20 H, À L'HÔTEL DE VILLE

SONT PRÉSENTS : M^{mes} Chantal Riopel, conseillère
Louise Savignac, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS : MM. Claude Crépeau, directeur général et
secrétaire-trésorier
M^{me} Sonia Landry, coordonnatrice administrative

LA SÉANCE EST OUVERTE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 2143-1-2019 :

Monsieur le maire Robert Bibeau procède à la consultation relativement au *Règlement modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de permettre sous certaines conditions l'implantation en cour avant de contenants à matières résiduelles semi-enfouis et revoir les superficies d'espaces verts requises.*

Aucun commentaire n'est fait par les personnes présentes à l'assemblée en lien avec la modification de zonage.

Le projet de règlement 2143-1-2019 est disponible pour consultation auprès des Services administratifs.

PROJET DE RÈGLEMENT 2145-1-2019 :

Monsieur le maire Robert Bibeau procède à la consultation relativement au *Règlement modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone H24 à même les zones H28b et C102a.*

Aucun commentaire n'est fait par les personnes présentes à l'assemblée en lien avec la modification de zonage.

Le projet de règlement 2145-1-2019 est disponible pour consultation auprès des Services administratifs.

1.0
2019-09-251

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAL

* Séance ordinaire du 19 août 2019

* Séance extraordinaire du 3 septembre 2019

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

- * 4.1 Rapport des dépenses – 21 août au 11 septembre 2019
 - * 4.2 Transferts budgétaires - Autorisation
 - * 4.3 Politique d'utilisation des technologies de l'information et des communications (P26-2018) - Modification
 - * 4.4 Convention concernant la mise en commun d'une ressource en documentation – Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare – Autorisation de signature
 - * 4.5 Lot numéro 4 563 824 – Octroi de servitude de raccord à la conduite d'égout pluvial non-conventionnel – Autorisation et signature
 - * 4.6 Lot numéro 4 560 574 – Entente d'occupation temporaire du domaine public – Autorisation et signature
 - * 4.7 Convention collective des employés – Lettre d'entente no.19 concernant l'établissement des conditions d'embauche – Autorisation de signature
 - * 4.8 Ministère des affaires municipales et de l'habitation – Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette – Demande
 - * 4.9 Lots 4 563 767 et 4 563 764 – Protocole d'entente – Servitude d'installation de conduites d'égouts – Autorisation et signature
- 5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES**
- * 5.1 Service de la prévention des incendies – Vente du véhicule Dodge Caravan 2010 - Autorisation
- 6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS**
- * 6.1 Projet de réfection de la rue de la Visitation – Demande de subvention – Programme Climat municipalités Phase 2, Volet 2 – Autorisation
 - * 6.2 Les Services EXP inc. - Services professionnels en ingénierie générale – Affectation budgétaire – Autorisation
- 7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT**
- * 7.1 Projet de règlement 2143-2-2019 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de permettre sous certaines conditions l'implantation en cour avant de contenants à matières résiduelles semi-enfouis et revoir les superficies d'espaces verts requises – Adoption
 - * 7.2 Projet de règlement 2145-2-2019 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone H24 à même les zones H28b et C102a – Adoption
 - * 7.3 Comité consultatif d'urbanisme – Diverses demandes de certificats d'autorisation – Autorisation
 - * 7.4 Demande de dérogation mineure – Acceptation
 - * 7.5 Membres du comité consultatif d'urbanisme – Autorisation de formation et financement
 - * 7.6 Comité consultatif d'urbanisme – Remplacement et nomination d'un membre - Autorisation

8.0 SERVICE DES LOISIRS

- * 8.1 Service des loisirs – Surveillant sur appel (régulier à temps partiel) – Autorisation d'embauche

9.0 REQUÊTES

- * 9.1 Souper de la solidarité 2019 – Demande de participation - Autorisation

10.0 INFORMATIONS

- * 10.1 Rapport des permis de construction – Août 2019

11.0 AUTRES SUJETS

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2.0
2019-09-252

PROCÈS-VERBAL

**Sur la proposition de Jean-Sébastien
Appuyée par Louise Savignac**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2019 tel qu'il a été rédigé; et

ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 septembre 2019 tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président de la séance invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

4.0

SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1
2019-09-253

RAPPORT DES DÉPENSES – DU 21 AOÛT AU 11 SEPTEMBRE 2019

ATTENDU que le directeur général, en vertu du règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans le rapport annexé à la présente résolution :

• les chèques fournisseurs n ^{os} 47 132 à 47 459 :	1 561 448,57 \$
• les chèques annulés :	(27 452,80 \$)
• les paiements électroniques :	26 813,49 \$
Total :	1 588 262,06 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.2
2019-09-254

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – AUTORISATION

ATTENDU la transmission numéro SF-19-05 de monsieur Yannick Roy, directeur des finances, en date du 16 septembre 2019 et recommandant certains transferts budgétaires, lesquels s'avèrent nécessaires afin de refléter la nature des dépenses encourues ou à venir;

ATTENDU les annexes intitulés « Postes faisant l'objet d'un ajustement à la baisse » et « Postes faisant l'objet d'un ajustement à la hausse » préparés au 6 septembre 2019, joints à la transmission numéro SF-19-05 et faisant état des transferts budgétaires recommandés; et

CONSIDÉRANT que le Comité des finances a recommandé les amendements budgétaires tels que présentés, tel qu'il appert du compte rendu du Comité des finances numéro CF-19-01, en date du 9 septembre 2019.

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER les transferts budgétaires figurant aux annexes intitulés « Postes faisant l'objet d'un ajustement à la baisse » et « Postes faisant l'objet d'un ajustement à la hausse » préparés au 6 septembre 2019 et joints à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.3
2019-09-255

POLITIQUE D'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (P26-2018) - MODIFICATION

ATTENDU que le Service des affaires juridiques et technologique un projet de modifications de la politique P26-2018 visant à assurer une protection du matériel informatique et des divers accès lors des mouvements de personnel;

CONSIDÉRANT l'importance de protéger l'intégrité des infrastructures technologiques de la Municipalité;

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

MODIFIER la politique P26-2018 afin d'y insérer l'annexe A jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.4
2019-09-256

CONVENTION CONCERNANT LA MISE EN COMMUN D'UNE RESSOURCE DOCUMENTATION – MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que les municipalités de St-Charles-Borromée et St-Ambroise-de-Kildare ont obtenu une aide financière du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour soutenir la mise en commun de ressources matérielles et humaines entre plusieurs organismes municipaux;

CONSIDÉRANT le projet d'entente survenu entre les deux municipalités afin de partager l'expertise détenue par St-Charles-Borromée en matière de gestion de la documentation.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER le directeur général et secrétaire trésorier à signer le projet d'entente annexé à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

4.5
2019-09-257

LOT NUMÉRO 4 563 824 – OCTROI DE SERVITUDE DE RACCORD À LA CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL NON-CONVENTIONNEL – AUTORISATION ET SIGNATURE

ATTENDU que la Municipalité exige qu'une servitude de raccord à la conduite d'égout pluvial non-conventionnel soit accordée préalablement au branchement de la propriété d'un citoyen à la conduite d'égout pluvial non-conventionnel;

ATTENDU que le propriétaire actuel du lot numéro 4 563 824 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, a formulé une demande auprès de la Municipalité afin qu'une telle servitude lui soit accordée par la Municipalité dans le but de régulariser la situation actuelle de sa propriété; et

ATTENDU le projet de servitude préparé à cet effet par Me Michelle Pilon, notaire et soumis ce jour au conseil municipal pour examen et approbation.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER la Municipalité à octroyer une servitude de raccord à la conduite d'égout pluvial non-conventionnel en faveur du lot numéro 4 563 824 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, afin de régulariser la situation actuelle de la propriété;

APPROUVER tel quel le projet d'acte de servitude préparé à cet effet par Me Michelle Pilon, notaire et soumis ce jour au conseil municipal et autoriser le service du greffe de la Municipalité à y apporter toutes modifications qu'il jugera utiles, nécessaires et/ou dans l'intérêt de la Municipalité; et

AUTORISER monsieur le maire Robert Bibeau, ainsi que monsieur Claude Crépeau, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée cet acte de servitude, de même que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.6
Reporté

LOT NUMÉRO 4 560 574 – ENTENTE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU
DOMAINE PUBLIC – AUTORISATION ET SIGNATURE

Ce point sera réévalué au printemps 2019 et est en conséquence reporté à une
séance ultérieure.

4.7
2019-09-258

CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS – LETTRE D'ENTENTE NO 19
CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DES CONDITIONS D'EMBAUCHE –
AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que l'importance pour la Municipalité de recruter les meilleures
personnes disponibles pour pourvoir aux postes vacants et que les conditions
salariales et les avantages non monétaires sont souvent des éléments de
négociation.

ATTENDU que la convention collective est muette concernant le positionnement
au niveau des échelons salariaux et de la reconnaissance de services continus
(aux fins du calcul des vacances – article 8) au moment de l'embauche.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER le contenu de la lettre d'entente n° 19 à intervenir avec le Syndicat
canadien de la fonction publique, section locale 4367;

DÉSIGNER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Crépeau, à titre
de représentant de l'employeur au sein du comité de travail sur l'équité salariale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.8
2019-09-259

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – AIDE
FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS,
D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU
MUNICIPAL, RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU GRAND JOLIETTE –
DEMANDE

ATTENDU le programme d'aide financière mis en place par le ministère des
Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour soutenir la mise en commun
de ressources matérielles et humaines entre plusieurs organismes municipaux; et

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est favorable au projet concernant
l'embauche d'une ressource pour la modification à l'entente intermunicipale.

Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER le projet d'embauche d'une ressource pour la modification de
l'entente intermunicipale, s'engager à payer une partie des frais et procéder à une
demande au Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements,
d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

DÉCLARER que la Régie d'assainissement des eaux du grand Joliette est l'organisme désigné responsable du projet;

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.9
2019-09-260

LOTS 4 563 767 ET 4 563 764 – PROTOCOLE D'ENTENTE – SERVITUDE D'INSTALLATION DE CONDUITES D'ÉGOUTS – AUTORISATION ET SIGNATURE

ATTENDU que le promoteur immobilier des lots numéros 4 563 767 et 4 563 764 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, situés aux abords de la rue de la Visitation à Saint-Charles-Borromée, projette de construire des unités résidentielles sur ces lots;

ATTENDU que ce promoteur et la Municipalité ont examiné la possibilité que ces unités résidentielles soient desservies par une conduite souterraine d'égout à être installée dans la rue de la Visitation, laquelle n'est présentement pas pourvue d'une telle conduite à cet endroit;

ATTENDU que ce promoteur a offert à la Municipalité d'assumer tous les coûts relatifs à l'installation de cette conduite, alors que la Municipalité en assumerait l'entretien, conditionnellement à ce que cette conduite devienne la propriété de la Municipalité au terme d'une période maximale de dix (10) ans; et

ATTENDU le projet de protocole d'entente préparé à cet effet par le Service du greffe de la Municipalité, soumis ce jour au conseil municipal pour examen et approbation et dont copie est annexée à la présente résolution.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER la Municipalité à conclure un protocole d'entente avec le promoteur immobilier des lots numéros 4 563 767 et 4 563 764 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, aux fins d'installation de conduites d'égouts dans la partie visée de la rue de la Visitation actuellement non pourvue de telles conduites;

ACCEPTER tel quel le projet de protocole d'entente préparé à cet effet par le Service du greffe de la Municipalité et autoriser ce dernier à y apporter toutes modifications qu'il jugera utiles ou nécessaires en les circonstances; et

AUTORISER monsieur le maire Robert Bibeau et monsieur Claude Crépeau, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée ce protocole d'entente, de même que tous les documents jugés utiles ou nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.0
5.1
2019-09-261

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – VENTE DU VÉHICULE DODGE CARAVAN 2010 - AUTORISATION

ATTENDU la transmission numéro SI-19-18 préparée par Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies en date du 9 septembre 2019 relativement à la vente du véhicule Dodge Caravan 2010;

ATTENDU que la résolution du conseil numéro 2019-06-168, en date du 3 juin dernier, autorisait la vente de ce véhicule en faveur de monsieur Réal Côté, suite à sa mise en vente sur le site de la Disposition des biens du Québec;

ATTENDU que monsieur Réal Côté n'a pas pris possession de ce véhicule, et qu'en conséquences, il a été remis en vente localement au prix de 3 500\$; et

ATTENDU que madame Jenyfer Miron a proposé d'acheter ce véhicule au prix de 3 500\$, comprenant ses 4 pneus d'hiver et d'été.

Sur la proposition de Robert Groulx

Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

ANNULER l'autorisation de vente du véhicule Dodge Caravan 2010 consentie dans la résolution 2019-06-168.

AUTORISER la vente du véhicule Dodge Caravan 2010 (numéro de série 2D4RN4DE2AR472121) à madame Jenyfer Miron pour un montant de trois mille cinq cent dollars (3 500\$), comprenant ses 4 pneus d'hiver et d'été; et

AUTORISER le directeur adjoint du Service de la prévention des incendies, monsieur Sébastien Toustou, à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution, notamment auprès de Société d'assurance automobile du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.0

SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

6.1

2019-09-262

PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE DE LA VISITATION – DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉ, PHASE 2, VOLET 2 - AUTORISATION

ATTENDU que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 avril 2019 (2019-04-128) le conseil a autorisé le projet de réfection de la rue de la Visitation visant notamment sa requalification et son adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU que, dans le cadre de ce projet, la Municipalité désire formuler une demande de subvention auprès du *Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* (ci-après : « Ministère ») en vertu du Programme climat municipalité, phase 2, volet 2;

ATTENDU que, pour ce faire, une personne doit être désignée et autorisée par la Municipalité afin d'agir en son nom auprès du Ministère pour la présentation du projet et sa gestion et signer la convention d'aide financière; et

ATTENDU que, dans le cadre de ce programme de subvention, la Municipalité doit s'engager envers le Ministère à payer sa part des coûts admissibles.

Sur la proposition de Chantal Riopel

Appuyée par Louise Savignac

IL EST RÉSOLU DE :

DÉSIGNER monsieur Jonathan Marion, directeur des services techniques, à agir pour le compte de la Municipalité auprès du Ministère pour la présentation et la gestion du projet de réfection de la rue de la Visitation visant sa requalification et son adaptation aux changements climatiques;

AUTORISER monsieur Claude Crépeau, directeur des services techniques, à signer la convention d'aide financière relative à la demande de subvention à être

formulée auprès du Ministère en vertu du Programme climat municipalité, phase 2, volet 2; et

S'ENGAGER envers le Ministère à payer la part des coûts admissibles, soit un montant approximatif de 993 447,04\$, d'après l'estimation préliminaire préparée en date du 16 septembre 2019 par la firme L'Atelier Urbain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2
2019-09-263

LES SERVICES EXP INC. – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIEURIE GÉNÉRALE – AFFECTATION BUDGÉTAIRE

ATTENDU la transmission numéro ST-19-40 préparée par monsieur Jonathan Marion, directeur des services techniques, en date du 12 septembre 2019;

ATTENDU le mandat en ingénierie générale octroyé à la firme d'ingénierie Les Services EXP inc. aux termes de la résolution du conseil numéro 2019-07-223 pour un montant maximal de 100 000\$;

CONSIDÉRANT le budget prévisionnel au montant d'environ 15 000\$, taxes incluses, préparé en date du 11 septembre 2019 par la firme Les Services EXP inc., pour la réalisation du mandat de relevé et mise en plan des infrastructures sur la rue de la Visitation et la disponibilité de ce montant à l'intérieur du mandat d'ingénierie général octroyé précédemment; et

CONSIDÉRANT que les crédits à cet effet n'ont pas été prévus au budget, mais que des crédits sont toutefois disponibles dans la réserve Visitation.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

FINANCER le mandat professionnel pour le relevé et mise en plan des infrastructures sur la rue de la Visitation à même les crédits disponibles à la réserve Visitation et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 15 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.0

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

7.1
2019-09-264

PROJET DE RÈGLEMENT 2143-2-2019 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN DE PERMETTRE SOUS CERTAINES CONDITIONS L'IMPLANTATION EN COUR AVANT DE CONTENANTS À MATIÈRES RÉSIDUELLES SEMI-ENFOUIS ET REVOIR LES SUPERFICIES D'ESPACES VERTS REQUISES – ADOPTION

ATTENDU les recommandations 40 CCU 19 et 43 CCU 19 du Comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 8 juillet 2019; et

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement 2143-1-2019 par la résolution 2019-08-240 lors de la séance ordinaire du 19 août 2019 et la séance de consultation publique tenue ce jour.

Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le projet de règlement 2143-2-2019 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de permettre sous certaines conditions l'implantation en cour avant de contenants à matières résiduelles semi-enfouis et revoir les superficies d'espaces verts requises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2

2019-09-265

PROJET DE RÈGLEMENT 2145-2-2019 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H24 À MÊME LES ZONES H28B ET C102A – ADOPTION

ATTENDU les recommandations 33 CCU 19 et 50 CCU19 du Comité consultatif d'urbanisme, lors des réunions du 10 juin 2019 et du 12 août 2019; et

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement 2145-1-2019 par la résolution 2019-08-241 lors de la séance ordinaire du 19 août 2019 et la séance de consultation publique tenue ce jour.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le projet de règlement 2145-2-2019 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone H24 à même les zones H28b et C102a.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3

2019-09-266

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DIVERSES DEMANDES DE CERTIFICATS D'AUTORISATION – AUTORISATION

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 8 juillet 2019, à l'égard des diverses demandes de certificats d'autorisation déposées en vertu du règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER les travaux suivants :

- Demande de certificat d'autorisation de construction par l'entreprise 9396-6307 Québec inc., pour la propriété sise au numéro 125, chemin du Golf Est.
(44 CCU 19)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4

2019-09-267

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – ACCEPTATION

ATTENDU le rapport DG-19-12, préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, le 16 septembre 2019, à l'effet qu'il n'a reçu aucune objection de la part des citoyens;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER les demandes de dérogations mineures suivantes :

- Demande présentée par Mme Rita Fugère, ayant comme représentant M. Michel Matte, afin de diminuer de 0,08 mètre la marge de recul latérale prescrite de 2 mètres pour l'implantation de la résidence unifamiliale isolée existante au 19, rue Robert-Cornellier, soit le lot 4 562 412; et
- Demande présentée par Mme Pascale Jodoin et M. Martin Gaudet, afin de diminuer de 0,55 mètre la marge de recul arrière prescrite de 1 mètre pour l'agrandissement du garage isolé existant au 30, rue Paul-Émile-Borduas, soit le lot 4 563 819.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5
2019-09-268

**MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) –
AUTORISATION DE FORMATION ET FINANCEMENT**

ATTENDU la transmission numéro SU-19-09 préparée par monsieur Jonathan Rondeau, coordonnateur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, en date du 16 septembre 2019, concernant la participation de certains membres du comité consultatif d'urbanisme à une formation particulière; et

CONSIDÉRANT que le règlement 2095-2017 constituant le CCU prévoit que les dépenses de formation autorisées par les membres du conseil municipal sont admissibles.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

TRANSFÉRER une somme de 2 700\$ du poste « Services professionnels – Promotion et développement » vers le poste « Services de formation – Urbanisme et zonage » aux fins de formation des membres du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.6
2019-09-269

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – REMPLACEMENT ET NOMINATION
D'UN MEMBRE - AUTORISATION**

ATTENDU l'adoption du règlement 2095-2017 constituant le Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU la transmission numéro SU-19-08 préparée par Jonathan Rondeau, coordonnateur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, en date du 15 juillet 2019 et faisant état que monsieur Jacques Fournier, ne semble plus démontrer un intérêt à faire partie des membres du comité consultatif d'urbanisme et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU la correspondance, en date du 13 août 2019, de la part de monsieur Jonathan Bouchard, arpenteur-géomètre de profession et charlois, faisant état de son intérêt marqué à faire partie des membres du comité consultatif d'urbanisme; et

ATTENDU la transmission numéro SU-19-11 de monsieur Jonathan Rondeau, coordonnateur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, recommandant la nomination de monsieur Jonathan Bouchard à titre de membre

du comité consultatif de l'urbanisme, en remplacement de monsieur Jacques Fournier.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER la nomination de monsieur Jonathan Bouchard à titre de membre du comité consultatif de l'urbanisme en remplacement de monsieur Jacques Fournier à compter de ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0

SERVICE DES LOISIRS

8.1

2019-09-270

SERVICE DES LOISIRS – SURVEILLANT SUR APPEL (RÉGULIER À TEMPS PARTIEL) – AUTORISATION D'EMBAUCHE

ATTENDU la transmission numéro SL-19-06 préparée par monsieur Pascal Tremblay, directeur du service des loisirs, en date du 12 septembre 2019, recommandant l'embauche de monsieur Jacob Bondu afin de pourvoir un poste de surveillant sur appel (régulier à temps partiel) disponible au sein du service des loisirs; et

ATTENDU que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER l'embauche de monsieur Jacob Bondu afin de pourvoir le poste de surveillant sur appel (régulier à temps partiel) disponible au sein du service des loisirs, établir ses conditions salariales d'après la grille applicable en vigueur (classe 1), et ce, à compter du 17 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.0

REQUÊTES

9.1

2019-09-271

**SOUPER DE LA SOLIDARITÉ 2019 –DEMANDE DE PARTICIPATION -
AUTORISATION**

ATTENDU la correspondance datée du 27 juin 2019 de la part de madame Shano Everett, présidente du Souper de la solidarité, concernant la tenue de la 22^e édition du Souper de la solidarité 2019 qui aura lieu le 1^{er} octobre prochain au Centre André-Hénault;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée désire soutenir et encourager la tenue d'un tel événement; et

ATTENDU que les crédits sont disponibles afin de verser la somme de cent dollars (100\$) dans le but de soutenir la tenue de l'événement.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER la somme de cent dollars (100\$) au Souper de la solidarité, afin de soutenir la tenue de la 22^e édition du Souper de la solidarité 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.0 INFORMATIONS

10.1 Rapport des permis de construction – Août 2019 – Dépôt

11.0 AUTRES SUJETS

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance se tiendra le lundi 7 octobre 2019, à 20 h, à l'hôtel de ville.

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20h29.

(signé)

M. Robert BIBEAU
Maire

(signé)

M. Claude CRÉPEAU
Directeur général et secrétaire-trésorier